



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Châdefontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), YM. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3)

Mandataires : F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), AS. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)

Délibération n°2014/002641

Rapport n°3.8 - Fonds Régional Innovation - Abondement 2014

Fonds Régional Innovation - Abondement 2014

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

| Inscription budgétaire | |
|--|--|
| BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence » | Montant prévu au BP 2014 : 392 500 € (enveloppe) Montant de l'opération : 150 000 € |

Résumé

Le Grand Besançon s'est engagé en 2005 aux côtés des autres acteurs économiques en faveur du soutien à l'innovation. Ce soutien est un axe fort de la politique de développement économique du territoire en tant que moteur de compétitivité des entreprises et facteur d'attractivité.

En 2012, BPI France, la Région et les collectivités ont créé le FRI 2, ce nouvel outil de financement de l'innovation a pour objectif d'aller au-delà du FRI 1 en augmentant les potentialités globales d'intervention et en améliorant la lisibilité et le suivi des actions des entreprises et des unités de recherche.

Le présent rapport présente le projet d'abonder le FRI 2 d'une dotation de 150 000 € pour l'année 2014, dotation du même montant que l'année 2013.

I. Rappel du dispositif FRI 2

Les collectivités dotent un fonds, le FRI 2, géré par BPI France Franche-Comté. BPI France Franche-Comté fait l'avance des crédits destinés aux entreprises et mobilise le fonds pour verser des subventions et pouvoir ainsi porter les projets en échec des entreprises.

Le fonds sert aussi de réserve et permet à ses partenaires financiers de prendre un risque supplémentaire et donc de « démultiplier » les aides aux entreprises.

A/ Les formes d'aides

Les formes d'aides possibles proposées aux entreprises et aux unités de recherche pour le Grand Besançon sont de deux ordres, soit :

- une subvention limitée à hauteur de 30 000 €
- une avance remboursable, remboursée en cas de succès du projet

B/ Les modalités de suivi du FRI 2

L'instruction des dossiers, les décisions, le suivi se tiennent dans des commissions techniques des aides à l'innovation mensuellement.

La mise en œuvre du dispositif FRI 2 s'appuie sur une expertise indépendante : BPI France dispose en effet d'un réseau d'experts nationaux qu'elle s'est engagée à mettre à la disposition des collectivités, pour valider l'opportunité et la faisabilité financière et technico-économique des projets d'innovation.

Un reporting sur le suivi financier des projets est communiqué semestriellement et un bilan annuel est fait de visu à l'ensemble des partenaires.

C/ L'intervention des aides

Le FRI 2 permet d'intervenir à tous les stades de l'innovation :

I. Aide à la faisabilité de l'innovation

Etudes préalables aux activités de recherche industrielle et/ou de développement expérimental ; Travaux de conception et définition du projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, recrutement de cadres de R&D...

2. Aide au partenariat technologique

Étude de faisabilité stratégique et des conditions de la réussite du partenariat, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets et des accords juridiques...

3. Aide au développement de l'innovation

Conception et définition du projet, études de faisabilité technique et commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets, achat d'équipements et de connaissances.

II. Mise en œuvre de ce dispositif

Compte tenu de la volonté du Grand Besançon de maintenir son soutien à l'innovation qui s'élève à ce jour dans le cadre du Fonds Régional d'Innovation, depuis sa création, à un montant de 1 950 000 €, et des projets générés par la mise en œuvre de la dynamique des pôles, il est proposé d'abonder le FRI 2 pour l'année 2014 à hauteur de 150 000 euros.

Pour l'année 2014, il est proposé que la dotation soit affectée de la manière suivante :

- 100 000 € sur le compartiment « SUB CAGB FRI 2 » (Subvention CAGB FRI 2)
- 50 000 € sur le compartiment « AR CAGB FRI 2 » (Avance Remboursable CAGB FRI 2)

III. Bilan des interventions sur les FRI 1 et 2

Ces projets ont impliqués près de 60 entreprises, dont une trentaine du Grand Besançon et près de 13 laboratoires, départements de recherche ou centres de transferts situés sur notre territoire. Il est important de mentionner que ce fonds est essentiel car il permet d'aider les entreprises à surmonter une conjoncture économique encore difficile et de maintenir leur compétitivité en investissant sur des produits de demain.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'Aide à l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 150 000 € en 2014,**
- **se prononce favorablement sur l'avenant 3 à la convention « Fonds Régional de soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon » à conclure avec la Région Franche-Comté et BPI France Franche-Comté,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3.**

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Reçu le 24 NOV. 2014

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Avenant n°3 à la convention
Fonds régional de soutien et de garantie à l'innovation en Franche-Comté « FRI2 »
Convention additive d'adhésion
pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Entre :

La Région Franche-Comté, Sise 4, square Castan - 25 031 Besançon Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2011, ci-après dénommée « la Région »

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Sise 4, rue Gabriel Plançon - 25 043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 novembre 2014, désignée ci-après par « la CAGB »,

Et :

Bpifrance Régions, société anonyme au capital de 4 800 000 €, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 319 997 466, dont le siège social est situé 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort Cedex, représentée par son Directeur Général, Monsieur Arnaud CAUDOUX, Bpifrance Financement, société anonyme au capital de 594 778 400 €, identifiée sous le numéro 320 252 489, RCS Créteil, dont le siège social est à Maisons-Alfort 94710, 27/31 avenue du Général Leclerc, représentée par Arnaud CAUDOUX, Directeur Exécutif, ci-après dénommés « Bpifrance Régions », et « Bpifrance Financement »

Vu l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°97-682 du 31 mai 1997 relatif d'aide à l'Innovation,

Vu l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2006/C 323/01 en date du 30 décembre 2006,

Vu le régime d'aide N°408/2007 du 17 janvier 2008 d'OSEO,

Vu le régime N°520-a-2007 d'aide à la RDI des collectivités territoriales, et de l'Etat pour les aides à la RDI octroyées par le biais des fonds structurels notifié le 16 juillet 2008,

Vu la délibération du Conseil Régional n°10 AP.53 du 25 juin 2010 adoptant les orientations de la Stratégie Régionale d'Innovation,

Vu la délibération du Conseil Régional n°12 AP. 12 des 15 et 16 décembre 2011 approuvant la présente convention de partenariat,

Vu la convention entre OSEO et CAGB en date du 27 mai 2010 et ses avenants subséquents,

Vu la convention entre la Région Franche-Comté et OSEO Régions relative au « Fonds Régional de Garantie pour l'Innovation » en date du 19 avril 2012,

Vu la délibération de la CAGB relative au « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 9 mai 2012,

Vu la convention entre la Région Franche-Comté, OSEO Régions et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon relative au « Fonds Régional de Garantie pour l'Innovation » en date du 29 octobre 2012,

Vu la délibération de la CAGB relative à un avenant 1 à la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 20 décembre 2012,

Vu la délibération de la CAGB relative à un avenant 2 à la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 21 novembre 2013,

Vu la délibération de la CAGB relative au présent avenant 3 à la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté FRI2. Convention additive d'adhésion pour la CAGB » en date du 13 novembre 2014,

Considérant que les nouvelles dénominations d'OSEO en Bpifrance Financement et d'OSEO Régions en Bpifrance Régions,

Article 1 - Objet de l'avenant

Selon l'article 3 de la convention « Fonds Régional de Soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la CAGB », l'abondement du fonds doit se faire sur simple avenant, en fonction des décisions budgétaires de la CAGB.

Article 2 - Montant de l'abondement pour l'année 2014

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon décide de ré-abonder le FRI 2 pour un montant de 150 000 € pour l'année 2014.

Concernant la dotation fixée ci-dessus, la CAGB convient qu'elle sera affectée à :

- 100 000 € sur le compartiment « SUB CAGB FRI2 »,
- 50 000 € sur le compartiment « AR CAGB FRI2 ».

Lorsque la CAGB octroie une aide sous forme de subvention à l'égard des entreprises, celle-ci est limitée à hauteur de 30 000 €.

Article 3 - Versement

Le versement sera effectué dès la signature du présent avenant.

Article 4 - Autres dispositions

Les clauses de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant, restent applicables dans leur intégralité.

Fait à Besançon, en quatre exemplaires le.....

Pour Bpifrance Régions
et Bpifrance Financement,

Le Directeur Général et
Directeur Exécutif

Aranud CAUDOUX

Pour le Conseil Régional de
Franche-Comté,

La Présidente,

Marie-Guite DUFAY

Pour la Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET